

Département de la Gironde

**COMMUNE D'ANDERNOS-LES-BAINS**

## **Plan Local d'Urbanisme**

**Pièce n°6.3 : Zones de permis de démolir  
délimitées au titre de l'article L.430-1 e**

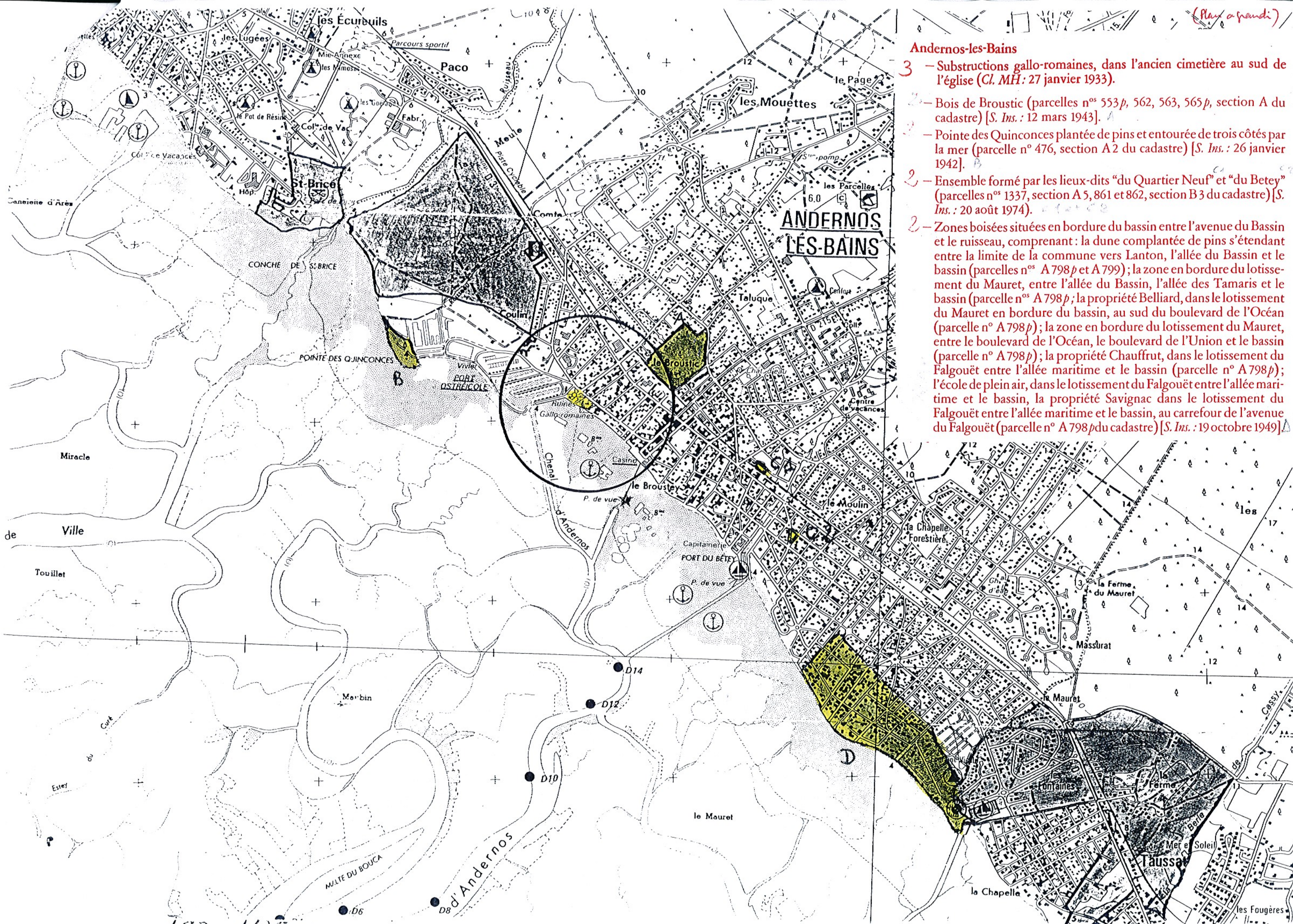
• Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du .....

• Le Maire,

• Bureau d'études : CREHAM  
202 rue d'Ornano  
33000 Bordeaux  
Tél : 05 56 44 00 25

Atelier BKM  
8 place Amédée Larrieu  
33000 Bordeaux  
Tel : 05 56 24 20 94



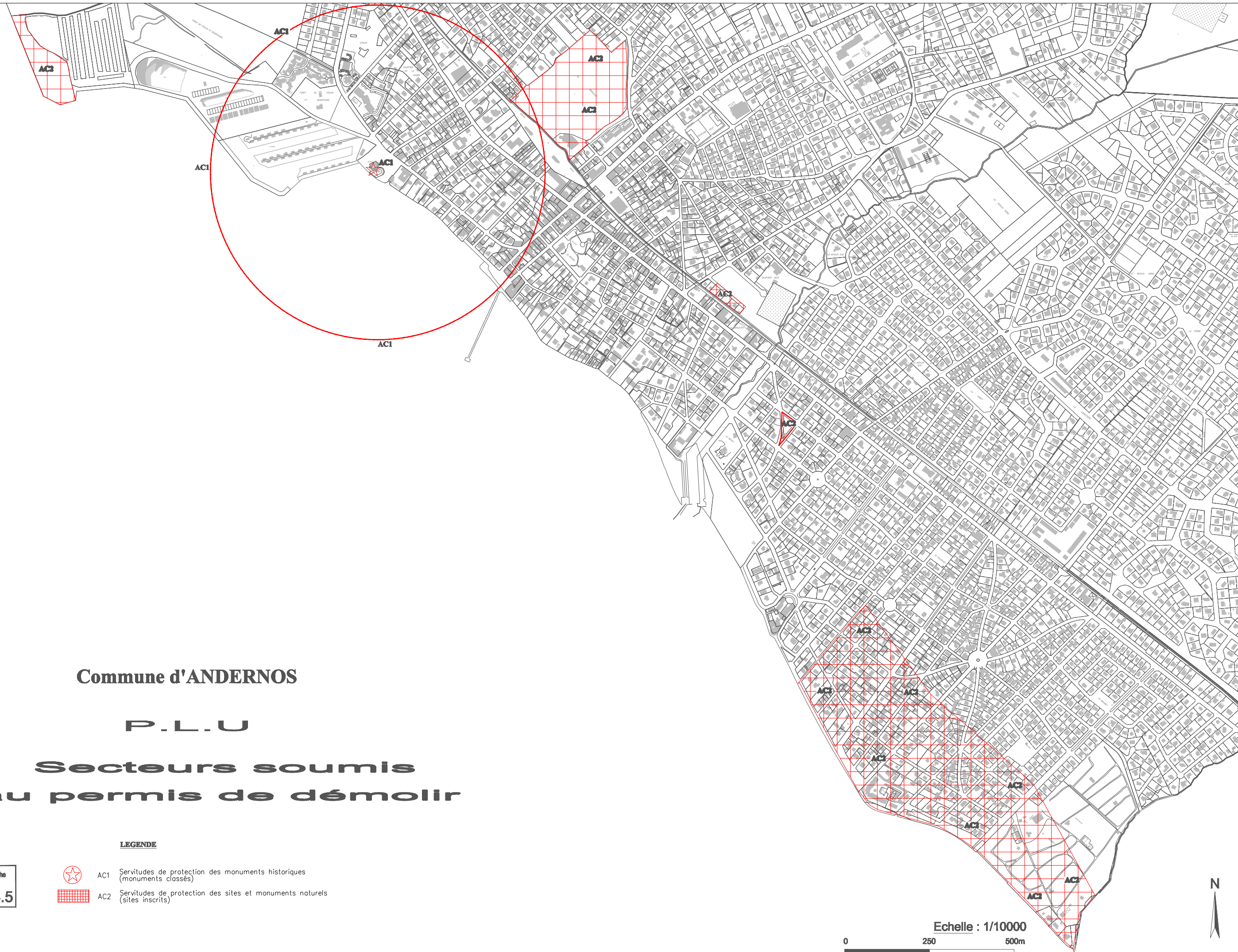


**Andernos-les-Bains**

- 3 - Substructions gallo-romaines, dans l'ancien cimetière au sud de l'église (Cl. MH: 27 janvier 1933).
- 2 - Bois de Broustic (parcelles n°s 553p, 562, 563, 565p, section A du cadastre) [S. Ins. : 12 mars 1943].
- 2 - Pointe des Quinconces plantée de pins et entourée de trois côtés par la mer (parcelle n° 476, section A2 du cadastre) [S. Ins. : 26 janvier 1942].
- 2 - Ensemble formé par les lieux-dits "du Quartier Neuf" et "du Bétay" (parcelles n°s 1337, section A 5, 861 et 862, section B 3 du cadastre) [S. Ins. : 20 août 1974].
- 2 - Zones boisées situées en bordure du bassin entre l'avenue du Bassin et le ruisseau, comprenant : la dune complantée de pins s'étendant entre la limite de la commune vers Lanton, l'allée du Bassin et le bassin (parcelles n°s A 798p et A 799); la zone en bordure du lotissement du Mauret, entre l'allée du Bassin, l'allée des Tamaris et le bassin (parcelle n°s A 798p); la propriété Belliard, dans le lotissement du Mauret en bordure du bassin, au sud du boulevard de l'Océan (parcelle n° A 798p); la zone en bordure du lotissement du Mauret, entre le boulevard de l'Océan, le boulevard de l'Union et le bassin (parcelle n° A 798p); la propriété Chauffrut, dans le lotissement du Falgouët entre l'allée maritime et le bassin (parcelle n° A 798p); l'école de plein air, dans le lotissement du Falgouët entre l'allée maritime et le bassin, la propriété Savignac dans le lotissement du Falgouët entre l'allée maritime et le bassin, au carrefour de l'avenue du Falgouët (parcelle n° A 798p du cadastre) [S. Ins. : 19 octobre 1949].

Lign. ARS 000





# Commune d'ANDERNOS

## P.L.U

### Secteurs soumis au permis de démolir

#### LEGENDE



-  AC1 Servitudes de protection des monuments historiques (monuments classés)
-  AC2 Servitudes de protection des sites et monuments naturels (sites inscrits)

planche  
5.3.5

Echelle : 1/10000  
0 250 500m

